

## ***Compte rendu du Conseil Municipal***

**Du 3 Novembre 2020**

L'an DEUX MILLE VINGT, le 3 novembre 2020 à 19 h , le Conseil Municipal de la commune de MOLIETS et MAA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de conseil municipal, sous la présidence de Madame Aline MARCHAND, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 octobre 2020

**PRESENTS** : Mme MARCHAND Aline, M. LABORDE Patrick, Mme VERDIER-SLAWINSKI Corinne, M. GUILLAMET François, Mme FAYE Chantal, Mme Josette RAYNAUD, M. CHAMPEAU Daniel, M. DUPOUY Jean-Louis, M. PIET Bernard, Mme CALLEGARI Fabienne, M. BEILLARD Jean-Louis, Mme CROUZET Francine, Mme CHADOUTAUD Jacqueline, M. RAOUX-CASSIN Gilbert.

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. Benoit de VALICOURT, procuration à Mme FAYE Chantal

**ABSENTS EXCUSES NON REPRESENTE SANS PROCURATION**: Monsieur Gilbert RAOUX-CASSIN (absent à partir de 19h46)

**Secrétaire de séance** : Mme FAYE Chantal

### **Ordre du jour :**

Approbation du compte-rendu de la séance du 23 septembre 2020

*Adopté par 15 voix pour*

#### **1- Règlement intérieur du Conseil Municipal**

Madame Chantal FAYE, Adjointe au Maire, et en charge du dossier, présente le projet du règlement intérieur.

Elle donne alors lecture du courrier de Monsieur Benoît de VALICOURT, joint à la procuration qu'il lui a donnée. Par ce courrier, celui-ci informe Madame le Maire et ses collègues, qu'il souscrit en quasi-totalité au projet de règlement intérieur. Cependant, il ne peut approuver l'article 28 – chapitre VI « bulletin d'information générale ». En effet, l'article L2121-27 -1 du CGCT dispose que « *Dans les communes de 1000 habitants et*

*plus, lorsque des informations générales sur les réalisations et la gestion du Conseil Municipal sont diffusées dans la commune, un espace est réservé à l'expression des conseillers élus sur une liste autre que celle ayant obtenu le plus de voix lors du dernier renouvellement du Conseil Municipal, ou ayant déclaré ne pas appartenir à la majorité municipale. Les modalités d'application du présent article sont définies par le règlement intérieur du Conseil Municipal ».*

Cet article prévoit que « la répartition de l'espace d'expression réservé aux conseillers municipaux n'appartenant à la majorité est fixée par le conseil municipal comme suit : 1000 caractères (espaces compris) par groupe. »

Ceci implique le droit d'expression à chacun des conseillers n'appartenant pas à la majorité.

Monsieur Benoît de VALICOURT rappelle que Madame Jacqueline CHADOUTAUD et Monsieur Gilbert RAOUX-CASSIN n'ont pas été élus « intuitu personae ». En conséquence, et après avoir contacté les services de la préfecture, et s'être entretenu avec Madame Chantal FAYE, il propose de mettre au vote le règlement intérieur sans l'article 28, le temps que la Préfecture infirme ou confirme sa position à notre Conseil et que, lorsque nous aurons reçu une réponse écrite définitive, de voter une annexe au règlement intérieur.

Madame le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur ce règlement, sachant qu'une modification pourra intervenir lors d'une prochaine séance,

*Le Conseil approuve le règlement intérieur dans sa totalité par 14 voix pour et 1 voix contre en raison de l'article 28, (Monsieur Benoît de VALICOURT)*

## **2- Choix de l'entreprise toilettes publiques au bourg**

Monsieur François Guillaumet présente au Conseil deux devis pour l'installation, au printemps prochain, de toilettes publiques avec nettoyage et séchage automatique, dans le bourg (près de l'église, rue Magenta)

- Devis de l'entreprise SAGELEC pour un montant de 38 052,60€ TTC (nettoyage et séchage automatique)
- Devis de l'entreprise MPS pour un montant de 61 368,00€ (uniquement nettoyage automatique)

Après débat, Madame le Maire demande l'autorisation de signer le devis SAGELEC pour un montant de 38 052,60€ TTC

*Adopté par 15 voix pour*

## **3- Travaux SYDEC**

Monsieur François GUILLAMET fait le point sur les travaux d'éclairage public à prévoir sur la commune à savoir : Remplacement d'un candélabre rue du Général Caunègre, pour un montant de 1 984<sup>€</sup> TTC, la participation de la commune après subvention s'élevant à 778 €.

Madame le Maire demande au Conseil l'autorisation de signer le devis pour un montant de 1 984<sup>€</sup> TTC

*Adopté par 15 voix pour*

## **4- Aides pour activités culturelles et sportives**

Madame le Maire propose que, pour favoriser les pratiques sportives et culturelles des jeunes moliétsois, la commune verse une subvention de 50% de la cotisation annuelle avec un plafond de 70€ pour les enfants jusqu'à l'âge de 16 ans

*Adopté par 15 voix pour*

Monsieur Gilbert RAOUX-CASSIN quitte la séance à 19h46

#### **5- Délégué ADCAL**

Vu les statuts de l'ADACL, et notamment les articles 10 et 13,  
Madame le Maire propose la candidature de Madame Chantal FAYE  
Après avoir voté à bulletin secret, le conseil se prononce pour la candidature de Madame Chantal FAYE

*Adopté par 14 voix pour*

#### **6- Recrutement des agents recenseurs**

Madame le Maire informe le Conseil de la campagne de recensement qui va se dérouler du 21 janvier au 20 février 2021 inclus. Madame Corinne Verdier Slawinski est coordinatrice de ce recensement. Il va falloir recruter 7 agents recenseurs qui ne doivent pas être des élus (1 agent pour 280 habitations). Il y avait 7 districts la dernière fois, ce nombre reste le même malgré un quartier supplémentaire. Le budget alloué par l'INSEE s'élève à 5 000€

Madame le Maire demande au Conseil l'autorisation de lancer un appel à candidature.

*Adopté par 14 voix pour*

#### **7- Convention d'utilisation du pôle animation avec les associations**

Madame le Maire présente le projet de convention d'utilisation des salles du pôle animation, qui seront mises à disposition de diverses associations, de la commune et/ou de la Communauté de Communes.

*Adopté par 14 voix pour*

#### **8- Appel à projets pour animations estivales 2021**

Madame le Maire présente à l'assemblée le cahier des charges de l'appel à projets qui sera adressé aux associations en vue de l'animation de la station durant la saison estivale.  
Elle demande au Conseil de bien vouloir valider ce cahier des charges et l'autorisation de l'adresser aux associations de la commune de Moliets et Maâ

*Adopté par 14 voix pour*

#### **9- Participation SIVU Courant d'Huchet**

Monsieur Patrick LABORDE présente la demande de participation au SIVU du courant d'Huchet

Considérant l'opération de reconstruction du barrage et de la passerelle de la Nasse, et compte tenu du délai de versement des subventions des Co-financeurs

Vu la délibération n°2019-101 du 2 octobre 2019, où le Conseil Municipal votait une participation supplémentaire de 10 000 € au SIVU du Courant d' Huchet en précisant toutefois qu'il s'agissait d'une avance de la commune sur la participation 2020,

Considérant que la participation annuelle s'élève habituellement à 40 000 €,

Considérant qu'il a donc été voté une participation de 30 000 € au budget primitif 2020 de la commune,

Considérant le courrier en date du 30 septembre 2020, demandant pour 2020, de verser 40 000 €, les subventions attendues n'ayant toujours pas été perçues,

Madame le Maire, en précisant qu'il s'agit d'une avance de la commune sur la participation 2021, demande au Conseil l'autorisation de verser au SIVU du courant d'Huchet une participation supplémentaire de 10 000€.

*Adopté par 14 voix pour*

#### **10- Etat d'assiette coupes de bois 2021**

M. Dupouy donne le détail des coupes à inscrire en 2021 (coupes rases et éclaircies)

Madame le Maire demande au Conseil son accord pour la réalisation de ces coupes.

*Adopté à par 14 voix pour*

#### **11- Admission non valeur**

Compte tenu de l'impossibilité de recouvrer une créance pour un montant total de 1830 € (redevances terrasses), à l'encontre de la Société KOTE KOSY, malgré plusieurs actes de poursuite, et dont la liquidation judiciaire est clôturée,

Madame le Maire demande au Conseil l'autorisation d'admettre en non valeur, le titre 193 de 2014, pour un montant de 915€ et le titre 248 de 2015 pour un montant de 915€, soit un total de 1 830€, titres émis à l'encontre de KOTE KOSY

*Adopté par 13 voix pour et 1 abstention (Madame Jacqueline CHADOUTAUD)*

#### **12- Don exceptionnel**

Madame le Maire informe le Conseil que la famille Combourieux a fait don à la commune lors du mariage de leur fille, d'un chèque de 200€ pour des actions sociales.

Madame le Maire demande l'autorisation d'encaisser ce chèque au nom de la Mairie

*Adopté par 14 voix pour*

#### **13- Lancement enquêtes publiques chemin de Boussouayre**

Le chemin de Boussouayre reliant le bourg au quartier de Maâ ne se situe pas sur l'emprise cadastrale dédiée, des échanges de terrains ont donc eu lieu. Pour valider ces échanges, une enquête publique est nécessaire.

Madame le Maire demande au Conseil l'autorisation de prendre toute décision en vue de finaliser cette opération.

*Adopté par 14 voix pour*

#### **14- Cession de parcelle BC 4 (emprise ancien Bellevue)**

La SATEL a procédé dans le cadre d'une concession, à l'aménagement de la ZAC Touristique de Moliets et Maâ.

A l'examen des documents cadastraux, il apparaît que la SATEL est encore propriétaire de la parcelle BC n°4 d'une contenance de 561 m<sup>2</sup> située sur la dune face à l'océan. Cette parcelle est encore considérée comme bâtie (ancien Restaurant Duffourcq démolit depuis de nombreuses années)

Afin de régulariser cette situation, Madame le Maire demande au Conseil l'autorisation d'accepter, à titre gratuit, la cession de cette parcelle de terrain nu afin de préparer l'acte de rétrocession.

*Adopté par 14 voix pour*

#### **15- Cession de parcelle rue des Pavillons de Maâ**

Madame le Maire fait part à l'assemblée d'une demande d'achat de terrain communal, 17 rue des Pavillons de Maâ, émanant de Monsieur et Madame Jean-Pierre MAREILAUD, 10 Rue des Amours – 47270 PUYMIROL.

En effet, leur haie a été implantée par erreur sur le domaine privé communal.

Madame le Maire propose donc à l'assemblée de régulariser la situation et de leur vendre une surface d'environ 31 m<sup>2</sup> (surface précise déterminée lors de l'établissement du document d'arpentage), partie de la parcelle cadastrée BH 292, au prix forfaitaire de 6 200 €, précisant que tous les frais relatifs à cette vente seront à leur charge (arpentage et divers...).

*Adopté par 14 voix pour*

#### **16- Cession de parcelle rue de Borda**

Madame le Maire fait part à l'assemblée d'une demande d'achat de terrain communal, 16 Rue de Borda, émanant de Monsieur et Madame BERNARDY, domiciliés 39 bis Rue Gaston Phoebus, 31300 TOULOUSE.

En effet, leur haie a été implantée par erreur sur le domaine privé communal.

Madame le Maire propose donc à l'assemblée de régulariser la situation et de leur vendre une surface d'environ 44 m<sup>2</sup> (surface précise déterminée lors de l'établissement du document d'arpentage), partie de la parcelle cadastrée BH 292, au prix forfaitaire de 8 800 €, précisant que tous les frais relatifs à cette vente seront à leur charge (arpentage et divers...).

*Adopté par 14 voix pour*

## **17- Cession de terrain à la Société « Ages et Vie Habitat »**

Madame le Maire propose au Conseil la vente du terrain communal à la société « Ages et vie » conformément aux décisions prises antérieurement à savoir :

2 500 m<sup>2</sup> à titre gratuit

2 000 m<sup>2</sup> à 40€/m<sup>2</sup>

Ce pris de vente est lié à l'opération projetée (maison d'accueil pour les anciens) qui est d'intérêt général. Une clause anti-spéculative sera appliquée comme à tous les lots du lotissement des Ecureuils.

*Adopté par 14 voix pour*

## **18- Questions diverses**

Madame le Maire

- présente au Conseil le communiqué qui va être diffusé aux Moliétsois relatif à la situation liée à la COVID 19.
- informe le Conseil que, cette année compte tenu du contexte sanitaire, il n'y aura pas de repas pour nos anciens. En lieu et place leur seront distribués une bouteille de champagne et des chocolats. Un colis sera également distribué aux personnes vulnérables comme chaque année.
- Informe le Conseil d'une campagne d'élagage qui va avoir lieu sur la commune
- que les encombrants restent un problème difficile à gérer pour les communaux, trop de très gros encombrants sont proposés au ramassage. En conséquence, il y a lieu de préciser la notion d'encombrants à ramasser : nombre par maison, ramassage sur demande une fois par mois.
- Informe le Conseil que la cérémonie du 11 novembre se déroulera d'une façon particulière du fait de la COVID 19 à savoir : 6 autorités maximum pourront être présentes (maire de la commune compris), un seul porte-drapeau, la cérémonie n'est pas ouverte au public ni aux scolaires, port du masque obligatoire et respect de la distanciation sociale.

Monsieur Daniel CHAMPEAU informe le Conseil qu'il y a eu ce matin une formation pour l'encodage des clés du pôle animation. Il y a lieu de prévoir une formation pour les quatre secrétaires en même temps

Madame Chantal FAYE revient sur le règlement intérieur du Conseil Municipal et précise que

- en date du 6 octobre dernier, Monsieur Gilbert RAOUX-CASSIN a confirmé par écrit qu'il était maintenant : « Conseiller municipal indépendant  
UNIR les moliétsois, de Maâ, du bourg, de la Palle et de Moliets Plage
- en date du 7 octobre dernier, Madame Jacqueline CHADOUTAUD a confirmé par écrit ce qu'elle avait déjà dit en Conseil municipal à savoir qu'elle était : « Conseillère indépendante »

Madame Corinne VERDIER-SLAWINSKI évoque les travaux nécessaires à faire pour l'entretien du cimetière.

Madame le Maire lui répond que ces travaux sont prévus mais la date d'exécution n'est pas encore fixée.

Madame Jacqueline CHADOUTAUD évoque le manque d'eau de cet été.

Monsieur Patrick Laborde lui répond que des problèmes sont apparus suite à l'effondrement du forage à Orxt

Madame Francine CROUZET informe le Conseil de la mise en ligne du nouveau site internet de la commune courant novembre.

Monsieur François GUILLAMET informe le Conseil que : pour le pôle animation,

- la Sté IRIGOYEN DAUGA vient poser les grilles manquantes,
- la Sté LAMAZOUADE vient remettre la porte en place.

La séance est levée à 21h30

Vu pour être affiché en date du 12 Novembre 2020

La secrétaire de séance